

Chargeant Monsieur **Dorothé SOSSA**,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme, de l'intérim
de Monsieur **Rogatien BIAOU**, Ministre des
Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine,
du mercredi 04 mai au dimanche 08 mai 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

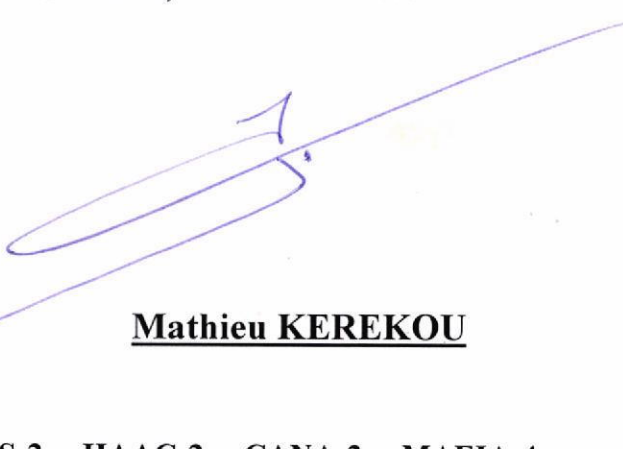
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 04 mai au dimanche 08 mai 2005, Monsieur **Dorothé SOSSA**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2005.

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 – JORB 1.